

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-06-19 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC AVENANT 1 A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'EPF LORRAINE

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 21 DECEMBRE 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTAINE, Nathalie BECHEREAU (ayant la suppléance de Y. TARDY), Jean-Louis CLAUDON, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING (ayant la procuration de P. FLABAT), Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT (départ à compter de la 2018-06-41), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME (ayant la procuration de L. LALEVEE de la 2018.06.01 à la 2018.06.20), Patrice KNAPEK, Bernard DOMANIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de C. LALANCE), Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR, Michel NOISSETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Thomas MIGOT, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de X. RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de G. HOWALD), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de M. GHAZZALE), Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Lucette LALEVEE (présente à compter de la 2018.06.21), Alain BOURGEOIS, Catherine GAY (présente à compter de la 2018.06.07), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Claudine CAMUS, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Pascal MATTEUDI, Thierry BAUER (ayant la procuration de E. MANGEOT), Marie-Jeanne CHRETIEN, Christian CHARTON (ayant la suppléance d’A. COCUSSE), Denis PICARD, Christelle AMMARI, Jean-Marie HORNUT, Jean Pierre COUTEAU.
<u>Etaient excusés :</u>	Thierry COLLET, Yolande AGRIMONTI, Corinne LALANCE, Frédérique SAUVAT, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Malika GHAZZALE, Etienne MANGEOT, Alain COCUSSE.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2018.06.20 : 10 avis de procuration. A compter de la 2018.06.21 : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 58 <u>présents</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.20 : 59 <u>présents</u> . De la 2018.06.21 à la 2018.06.40 : 60 <u>présents</u> . De la 2018.06.41 à la fin : 59 <u>présents</u> .
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2018.06.06 : 68 <u>votants</u> . De la 2018.06.07 à la 2018.06.40 : 69 <u>votants</u> . De la 2018.06.41 à la fin : 68 <u>votants</u>

Lors de son conseil d'administration du 25 novembre 2015, l'EPFL a adopté un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières. Les conditions de prise en charge sont les suivantes : 80% des frais d'études et de maîtrise d'œuvre et 100% des frais de dépollution, de désamiantage et de démolition sont pris en charge sur les fonds propres de l'EPFL.

A titre exceptionnel, l'EPFL accepte d'intervenir pour le compte de la CC Terres Toulouses pour l'acquisition du site sans obligation pour cette dernière d'envisager à court ou moyen terme un projet de reconversion qui nécessiterait la mise en œuvre de travaux lourds (voiries et réseaux).

Parallèlement le CHU, qui assume depuis 2011 des charges de fonctionnement importantes est vendeur de la totalité des 45 hectares à l'euro symbolique. Un compromis de vente a été signé en date du 20 juillet 2017 entre le Centre Hospitalier Régional de Nancy et l'EPFL. L'acte authentique a été signé le 22 février 2018.

Sur cette opération, plusieurs conventions sont établies entre la CC Terres Toulouses et l'EPFL :

- **Convention de maîtrise d'œuvre** : pour que l'EPFL puisse lancer les diagnostics et le recrutement d'un maître d'œuvre. Une première enveloppe de 500 000 € TTC, cofinancée à 20% par la communauté de communes, a été validée en décembre 2015. Une seconde enveloppe de 300 000 € TTC, toujours cofinancée à 20% par la collectivité a fait l'objet d'une seconde délibération en juin 2016.
- **Convention de maîtrise foncière opérationnelle** : pour donner mandat à l'EPFL pour acquérir le site auprès du CHU. Cette convention a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire de juin 2016.
- **Convention de travaux** : pour réaliser des travaux de désamiantage, de déconstruction, et de gestion de la pollution et de la biodiversité rendue nécessaire par le démantèlement des bâtiments, ainsi que le pré verdissement.
Pour mener à bien cette opération, l'EPFL assure le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux dans la limite de 6 000 000 € TTC, financés intégralement par les crédits de l'EPFL, à savoir :
 - o 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
 - o et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019 de l'EPFL.
- **Avenant numéro 1 à la convention de travaux** : c'est l'objet de la présente délibération.
Une première phase de travaux de pré curage et de désamiantage des zones accessibles a eu lieu de juillet 2017 à février 2018. Suite à ces travaux, un nouveau diagnostic amiante a été réalisé et a mis en évidence la présence d'amiante notamment au niveau de la structure des bâtiments : sous les murs porteurs, joints de dilatation entre bâtiments, remontées d'étanchéité, galerie technique sous les bâtiments.
A ceci s'ajoutent des travaux de gestion des pollutions présentes sur site et la mise en place de mesures compensatoires faune et flore (aménagement des structures pour les chiroptères, l'avifaune et les lézards) afin de répondre aux exigences réglementaires en terme de gestion environnementale du site et de gestion de la faune et la flore.

Il s'avère donc nécessaire de compléter l'enveloppe initiale avec une enveloppe complémentaire de 1 800 000 € pour permettre de mener à bien l'ensemble des travaux.

Cette nouvelle enveloppe est financée intégralement par les crédits EPFL, à savoir :

- 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
- et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2019 de l'EPFL.

Vu l'avis de la commission développement économique du 26 novembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'EPFL l'avenant numéro 1 à la convention de travaux pour la reconversion de l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin lès Toul,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX